

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0518**

commune (s) :

objet : Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0518**

objet : **Traitement et valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché vise à accueillir sur des sites de réception (ou quais de "transfert") et à traiter dans des installations autorisées des déchets inertes collectés en déchèterie ou produits par les services de la Métropole de Lyon dans le cadre de leur activité. Les prestations sont réparties en 6 lots, en fonction du jour de réception des apports et des sites de production des déchets :

	Jours de réception	Sites de production
lot n° 1	lundi au vendredi	déchèterie de Neuville sur Saône
lot n° 2	lundi au vendredi	déchèterie de Genas
lot n° 3	lundi au vendredi	déchèteries de Saint Priest, Mions, Vénissieux et Feyzin
lot n° 4	lundi au vendredi	déchèterie de Grigny
lot n° 5	lundi au vendredi	déchèteries de Saint Genis lès Ollières et Francheville
lot n° 6	lundi au vendredi	tous les autres sites que ceux mentionnés pour les lots 1 à 5
	samedi	tous les sites

Le périmètre des prestations couvre :

- l'accueil sur un site de réception de déchets inertes,
- des opérations éventuelles de pré-traitement (tri, concassage, criblage, etc.),
- le transport éventuel des fractions vers des installations de traitement et/ou valorisation,
- le traitement et/ou la valorisation de la totalité des déchets réceptionnés.

Le marché est dimensionné pour couvrir le traitement des 160 000 tonnes de gravats, sur la totalité des lots, pour une durée ferme de 4 ans. Les capacités des filières de traitement sont très importantes.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au traitement et à la valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils seraient conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots 1 à 5 comportant des engagements de commande inférieurs au seuil de 207 000 € HT, ne font pas l'objet de la présente délibération.

Le lot n° 6 comporterait un engagement de commande minimum de 516 600 € HT, soit 568 260 € TTC et maximum de 1 033 300 € HT, soit 1 136 630 € TTC pour la durée ferme.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 11 septembre 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Serdex.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le traitement et la valorisation des gravats en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents avec l'entreprise Serdex, pour un montant minimum de 516 600 € HT, soit 568 260 € TTC et maximum de 1 033 300 € HT, soit 1 136 630 € TTC pour la durée ferme.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 611 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2489.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.